Privilège-M. J. Turner

Monsieur le Président, je pourrais facilement blâmer le gouvernement de ne pas avoir consulté les familles. Mais, mon intention est de prouver, et de prouver clairement, que le gouvernement a brimé les privilèges des députés.

Premièrement, ce n'est pas par hasard et, à mon avis, c'est volontaire. Dans un premier temps, le ministre des Finances annonce qu'il y aura, le 18 juin, lecture, à 20 heures, sur la réforme de la fiscalité.

Deuxièmement, il avise—il a pris la décision planifiée—que le 18 juin à midi, les journalistes et des représentants de chacun des partis seront à un *lock-up*. Et c'est là où le privilège des députés a été grandement blessé, et c'est votre rôle, monsieur le Président, de défendre l'intérêt de tous les députés, pas seulement les députés de l'opposition, mais autant les députés conservateurs, c'est qu'en même temps ce même gouvernement, ce même ministre des Finances, convoque 20 personnes pour des informations privilégiées, pas pour les consulter, pour des informations privilégiées, et ce le 17 juin. Il prend la peine, et tout a été planifié, ce n'est pas par hasard, ce n'est pas une erreur.

Le tout a été planifié, cela a été fait volontairement de brimer le privilège des députés. Et le ministre des Finances, en réponse à des questions aujourd'hui, n'a jamais démenti que c'était là son plan, son scénario.

Comme je le mentionnais tantôt, monsieur le Président, j'aurais pu facilement blâmer les travailleurs, les personnes âgées, l'absence ou le manque de personnes qui sont là. Et le ministre des Finances a répondu à des questions en disant: Ce n'était pas un budget, c'était un Livre et ce n'était pas urgent. Mais c'était quoi? Mais la réponse prouve encore que le ministre a tort. S'il n'y avait pas urgence, pourquoi choisir 20 personnes, 20 bureaux de comptables privilégiés à la grandeur du pays, les réunir avant? Et si le ministre avait voulu être juste, il aurait pu attendre à la semaine prochaine, vendredi, pour réunir l'ensemble des entreprises, des comptables, des fiscalistes, pour les informer, afin de bien informer la population.

J'ose espérer que le Président de la Chambre va protéger le privilège des députés. On pourrait accepter des excuses, on pourrait comprendre que, dans le feu de l'activité avec le nombre de responsabilités du ministre, une erreur puisse se glisser. Mais cette fois-ci, c'est clair et net que cela a été non seulement une décision du ministre des Finances, mais une décision du Cabinet sur un sujet aussi important.

Les conséquences peuvent être graves. Imaginez-vous, vous êtes client d'une firme comptable et vous apprenez tout à coup que votre firme comptable n'a pas d'intérêts privilégiés avec le gouvernement et que c'est la firme comptable voisine X qui a tels avantages, qui a pu participer, qui a pu avoir des informations privilégiés, pas conseiller le gouvernement, mais avoir des informations privilégiées du gouvernement, même avant les ministres, même avant les députés gouvernementaux et les chefs de l'opposition, il est certain que si vous êtes une entreprise vous allez dire: je vais changer de firme comptable si je veux avoir plus d'avantages, plus de pouvoirs. Le ministre s'est mis les deux pieds dans les plats en agissant de cette façon. Si ce n'est pas lui qui a décidé de cette stratégie, si c'est le premier ministre, eh bien, lui aussi s'est mis les deux pieds dans les plats. Mais l'important, monsieur le Président, c'est le privilège des députés.

Aujourd'hui il est important qu'une décision soit prise pour protéger l'ensemble des députés, parce que si aujourd'hui cette stratégie, cette planification est acceptée, j'ai l'impression que les députés ne compteront plus dans cette Chambre et cela ne servira à rien d'essayer de lutter et de demander aux gens de se faire élire pour se faire représenter, puisque 20 experts dans le pays auront des avantages que les parlementaires qui doivent rendre des comptes à la population n'auront pas.

Monsieur le Président, je compte énormément sur votre jugement pour protéger la question du privilège des députés. [Traduction]

M. le Président: Je vais en venir au député de Regina-Est (M. de Jong) dans un instant. Le ministre a la parole.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, j'aimerais faire un rappel au Règlement. Je crois que je n'ai pas le droit d'ajouter autre chose sur la question de privilège.

M. le Président: Qu'il me soit permis de corriger l'honorable ministre. Je n'ai pas dit que le ministre ne pouvait plus faire d'interventions sur la question de privilège s'il s'agissait de quelque chose d'important au sujet de propos tenus dans le cadre de la discussion. Il n'est pas question d'empêcher le ministre de parler. Je suis tout à fait disposé à l'entendre.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, mon rappel au Règlement concerne certains de mes propos et certains de ceux du député de Carleton—Charlotte (M. McCain).

Le député a établi une distinction entre une société de comptables, dont l'un des représentants fait partie de ce groupe, et une autre société de comptables, dont l'un des représentants n'en fait pas partie.

Cela vient confirmer très précisément ce que je disais, à propos des gens qui tirent des conclusions politiquement avantageuses ou qui essaient de marquer des points politiques sur une affaire comme celle-ci aux dépens de l'intégrité des personnes concernées, en ce sens que le député laisse entendre que ce cabinet de comptables, dont un des représentants participe au processus, bénéficie d'informations privilégiées et s'en sert au profit de ses clients et au détriment de l'autre cabinet.

Si tel est le cas, le député est en train de dire que l'entreprise d'experts-comptables dont un des représentants ou des partenaires participe à ce processus viole le secret, ce qui est tout à fait le contraire de ce qu'a dit le très honorable chef de l'opposition.

Je demande au député de se rétracter, car c'est là une conclusion complètement fausse qui sape tout le processus consistant à faire participer des gens compétents pour procéder au préalable à des consultations utiles et éviter les erreurs du passé.

M. le Président: La présidence n'a peut-être pas compris tout à fait la même chose que d'autres à la Chambre. Je croyais que nous avions clairement établi que personne n'avait soutenu—et je dois dire que je ne suis pas sûr d'avoir entendu confirmer cette impression par le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart)—que l'un ou l'autre des 20 experts qui avaient prêté serment de discrétion avait manqué à son serment.